

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION
MRC DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 9 mars 2015 à 19h30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Rénald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Matthieu Girard
M. Réjean Tremblay
M. Benoît Bradet
M. Charles-Henri Gagné

Absent :

M. Steeve Tremblay

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015;
4. Adoption procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2015;
5. Adoption des comptes à payer du mois de février 2015;
6. Factures à payer non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Demande d'autorisation de Les Forestiers R.M. Savard et Fils auprès de la CPTAQ;
8. Formation pour les pompiers;
9. Paiement des redevances pour carrière-sablière à la Corporation municipale de St-Urbain;
10. Offre de services professionnels pour l'étude préliminaire réfection route 138 (aqueduc et égout sanitaire);
11. Offre de services professionnels pour la gestion d'aquifère;
12. Location d'une niveleuse;
13. Demande de subvention réf : regl.365 de madame Stéphanie Pelletier;
14. Demande de subvention dans le cadre du Pacte rurale (amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisir 2014-2015);
15. Demande de subvention à Hydro-Québec (luminaires au Del);
16. Courrier;
17. Affaires nouvelles;
 - 17.1 Fondation Campus Charlevoix;
 - 17.2 Fête Nationale 2015;
 - 17.3 Demande de l'UPA;
 - 17.4 Demande de la Fabrique St-Hilarion;
 - 17.5 Modification d'une partie de la toiture au garage municipal;
18. Période de questions;
19. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19h30, Monsieur le Maire Rénauld Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2015-03-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2015-03-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 février 2015.

2015-03-03

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 23 février 2015.

2015-03-04

5- COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2015

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 56 803.09\$ (journal des achats # 1033-1034, journal des déboursés # 772-773, chèques # 11517 à 11552, prélèvements 113 à 119) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 40 870.92\$ (journal des achats # 1031-1032, journal des déboursés # 769-770-771, chèques # 11514 à 11516, prélèvements # 107 à 112) et les salaires nets pour un montant 19 443.58\$, dépôts # 503227 à 503279), sont acceptés.

2015-03-05

6- FACTURES À PAYER NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES DU MOIS

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

Épicerie A.M. Audet			20.60 \$
Petite caisse			192.25 \$
Solo Mobile			40.70 \$
Bell Mobilité			107.86 \$
Bell Canada	260.39 \$		
	68.42 \$		328.81 \$
			<u>690.22 \$</u>

2015-03-06

7- DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR LES FORESTIERS R.M. SAVARD ET FILS DONT LA PROPRIÉTÉ EST SITUÉE SUR LE LOT 8, RANG 6, AU CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion a pris connaissance de la demande d'autorisation de les Forestiers R.M. Savard et Fils dont la propriété est située sur le LOT 8, rang 6, au cadastre de la Paroisse de Saint-Hilarion pour la construction d'un chalet 24'x24' ;

CONSIDÉRANT QUE les critères de l'article 62 sur la protection des activités et du territoire agricole, savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie- 0,7.4 Catégorie- 0.7.4
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	limitées
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes de l'agriculture.	Villégiature
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	Pas d'impact
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Ne s'applique pas
9	L'effet sur le développement économique de la région.	Positif
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	Positif

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement au règlement de zonage de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion appuie la demande de Les Forestiers R.M. Savard et fils.

2015-03-07

8- OFFRE DE SERVICE DE FORMATION POUR POMPIER D'ÉDUCHEPERT

CONSIDÉRANT QUE suite à l'offre de service d'ÉducExpert pour la formation de Pompier 1 au coût de 2 135.00 \$ par pompier plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion désire former les deux (2) nouveaux pompiers soit David Duchesne et Jean-Claude, junior Tremblay ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'offre d'ÉducExpert est acceptée au coût de 2 135.00 plus taxes pour chaque pompier pour la formation Pompier 1 pour un total de 4 903.43 \$ incluant les taxes payables en deux versements dont le premier 65% (3 191.13 \$) de la facture et 35% (1 718.30 \$) le 2^e versement en date du 15-01-16.

QUE la directrice générale est autorisée à signer l'entente acceptant l'offre avec ÉducExpert pour la formation.

2015-03-08

8.1- TARIFS POUR LA FORMATION PRATIQUE COMPLÈTE POMPIER 1 À LA VILLE DE BAIE- ST-PAUL AU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE pour la formation pratique du Pompier 1, le service incendie de Baie-St-Paul est intéressé à donner la formation pratique complète Pompier 1 à laquelle il y a 48 pratiques, le coût étant moins dispendieux que si c'était donné par ÉducExpert; le coût est de 21.00 \$ au lieu de 33.00 \$ d'ÉducExpert soit une économie d'environ 949 \$ pour nos deux pompiers inscrits à la formation de Pompier 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'offre du Service d'incendie de la Ville de Baie-St-Paul au coût de 21 \$ par pompier par pratique.

2015-03-09

9- PAIEMENT DES REDEVANCES POUR CARRIÈRE-SABLIÈRE À LA CORPORATION MUNICIPALE DE ST-URBAIN POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente signée avec la Corporation municipale de Saint-Urbain pour le Carrière-sablère de JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC., nous devons une somme de 429.36 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale est autorisée à verser la somme de 429.36 \$ pour les redevances de 2014 à la Corporation municipale de Saint-Urbain.

10- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE RÉFECTION ROUTE 138 (AQUEDUC ET EGOUT SANITAIRE)

Ce point est remis à plus tard.

2015-03-10

11- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION D'AQUIFÈRE

CONSIDÉRANT la proposition de travail d'Akifer, Génie-Conseil, concernant la réalisation du programme de gestion d'aquifère avec rapport complet pour une période de deux ans soit l'année 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à réaliser sont les suivants :

- Coordination pour la récupération des données des levelloggers, soutien technique, traitement et interprétation des données;
- Compilation, traitement et interprétation des données récupérées au puits;
- Un Rapport technique pour une période de deux ans;

Pour un coût de 6 928.00 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels d'Akifer au montant de 6 928.00 \$ plus taxes pour une période de deux ans.

2015-03-11

12- LOCATION D'UNE NIVELEUSE

Il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil autorise le contremaître à louer une niveleuse pour le nettoyage des fossés si besoin au coût de 110.00\$ de l'heure.

2015-03-12

13- DEMANDE DE SUBVENTION DE MADAME STÉPHANIE PELLETIER RÉF : RÉGL.365

CONSIDÉRANT la demande de subvention (taxes foncières) de madame Stéphanie Pelletier suite à la construction d'une nouvelle résidence, 5 rue des Bouleaux, # matricule 1269-08-9385;

CONSIDÉRANT QUE cette demande fait référence au règlement # 365 et que les modalités nécessaires sont respectées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accorde la subvention (taxes foncières) à madame Stéphanie Pelletier au montant de 2 266.14\$.

2015-03-13

14- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE RURAL (AMÉLIORATION DE L'OFFRE D'INFRASTRUCTURES ET D'ÉQUIPEMENTS DE LOISIR 2014-2015)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion désire présenter un projet dans le cadre du Pacte rurale (volet amélioration de l'offre d'infrastructures et équipement de loisir);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix distribuera un montant de 30 000\$ par municipalité pour un projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion doit investir un montant de 20 % du projet dont une somme de 7 200 \$ afin de recevoir 30 000 \$ de la MRC de Charlevoix, soit 80 % du projet dans ce volet qui s'élève à 37 200 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion demande une subvention de 30 000 \$ dans le cadre du Programme pour l'amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisir et que la directrice générale est autorisée à présenter un projet au montant de 37 200 \$ incluant les taxes.

2015-03-14

15- DEMANDE DE SUBVENTION À HYDRO QUÉBEC (LUMINAIRES AU DEL)

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec offre un Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique dont une subvention de 60.00 \$ par luminaire convertit en Del;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est intéressé à participer à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice est autorisée à envoyer une lettre d'intérêt à Hydro-Québec et à faire une demande d'Appel d'offres pour l'achat de luminaires et l'installation sur invitation.

16- COURRIER

- Ministère du Transport : avise qu'il a pris connaissance de notre correspondance adressée au ministre d'alors concernant les conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au MTQ;
- MRC de Charlevoix : avis public d'entrée en vigueur du règlement 153-14;
- MRC de Charlevoix : copie conforme d'une lettre adressée à la Sûreté du Québec concernant les préoccupations de la MRC quant au maintien des effectifs administratifs et policiers prévus à l'entente signée avec la SQ.

17- AFFAIRES NOUVELLES

2015-03-15

17.1 FONDATION CAMPUS CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion avait confirmé un don de 10 000 \$ réparti sur cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne désire plus contribuer car la vocation du départ n'est plus la même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal refuse de verser le 2 000 \$ pour 2015.

2015-03-16

17.2 FÊTE NATIONALE 2015

Il est proposé par Benoit Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise que la municipalité fasse une demande d'assistance financière au Mouvement nationale des Québécoises et Québécois (MNQ) pour la Fête Nationale 2015 et que monsieur le maire Régnald Marier soit nommé responsable du projet.

2015-03-17

17.3 DEMANDE DE L'UPA CHARLEVOIX-OUEST

CONSIDÉRANT QUE L'UPA Charlevoix-ouest sollicite la contribution de la Municipalité pour une commandite dans le cadre de l'organisation d'une soirée sociale qui aura lieu le samedi 21 mars 2015 aux Loisirs Saint-Hilarion inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un montant de 100.00 \$ leur est accordé.

2015-03-18

17.4 DEMANDE FABRIQUE ST-HILARION

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est pour le Brunch du dimanche 12 avril prochain afin d'amasser des fonds pour refaire la peinture au Presbytère et autres rénovations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil verse un montant de 100.00 \$ pour le Brunch du 12 avril prochain.

2015-03-19

17.5 MODIFICATION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE AU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le mandat de modifier d'une partie de la toiture avait accordé à la compagnie 2551-2658 Québec inc. Construction F. Audet réf. résolution # 18-09-14 et que le travail n'a toujours pas été fait en date d'aujourd'hui;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité demande à Construction F. Audet d'exécuter le contrat d'ici deux (2) semaines, sinon la résolution 18-09-14 deviendra nulle et sans effet et la Municipalité engagera un autre contracteur pour exécuter les travaux.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2015-03-20

19- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19h55.

Régnald Marier, maire

Madeleine Tremblay, d.g. et sec.-tres.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ PAROISSE DE SAINT-HILARION

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion tenue à la salle du bureau municipal, le 23 mars 2015, à 19h00, formant quorum sous la présidence de monsieur Régnald Marier, maire.

Sont présents :

Mme Stella Tremblay
M. Matthieu Girard
M. Réjean Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Steeve Tremblay

Absent :

M. Benoît Bradet

Est également présente : La secrétaire d'assemblée Madeleine Tremblay, directrice générale.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, Madeleine Tremblay, directrice générale et secrétaire trésorière, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire du Conseil sera tenue lundi le 23 mars 2015 au lieu ordinaire des sessions à 19h00 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Engagement d'une firme d'ingénieur pour projet de la route 138;
4. Demande de subvention pour les taxes foncières des Loisirs Saint-Hilarion inc.
5. Acceptation de la soumission pour la conversion de l'éclairage de rues au DEL (Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec) ;
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DE QUORUM

À 19h00, Monsieur le Maire Rénauld Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2015-03-21

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire tel que rédigé.

2015-03-22

3- ENGAGEMENT D'UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR LE PROJET DE LA ROUTE 138

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion désire avancer dans le projet de la réfection de la route 138 (aqueduc et égout);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion avait fait une demande d'offre de services professionnels à monsieur Carl Pelletier, ingénieur, directeur du projet de la route 138 de la firme Tétra Tech pour le mandant suivant;

- Coordonner la recherche des intrants (relevés terrain, données MTQ, etc.);
- Étudier la possibilité de reconstruire les services hors chaussée;
- Réviser les estimations préliminaires;
- Établir la répartition des coûts généraux entre la Municipalité et le MTQ;
- Produire une note technique;
- Présenter la note et l'estimation à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'enveloppe budgétaire est de 6 800 \$ (taxes en sus). Les honoraires seront facturés à taux horaire tandis que les dépenses seront facturées au coutant plus 5%.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'offre de Tétra Tech au coût de 6 800 \$ (taxes en sus) tel que détaillé dans la soumission référence : 27967TT (100SV).

2015-03-23

4- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TAXES FONCIÈRES DES LOISIRS DE ST-HILARION INC. (ONBL)

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs Saint-Hilarion inc. demande une subvention pour les taxes foncières 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte de verser une subvention de 8 086.25 \$.

2015-03-24

5- ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DE RUES DEL (PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE D'YHDRO QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion désire convertir son réseau d'éclairage public au Del;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec offre un Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait une demande d'appel d'offres à quatre soumissionnaires et qu'un seul a répondu soit S. Côté Électrique inc. pour un montant de 21 165.22 \$ taxes incluses pour la fourniture de SEIZE (16) lampes SVS-54W16LED4K- T-13 ET CINQUANTE-SIX (56) SVS-54W16LEDK-T-LE2 et 72 photocellules longue durée ACC-PH8XL incluant l'installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la soumission de S. Côté Électrique inc. est acceptée au montant de 21 165.22 \$ étant conforme.

QUE le soumissionnaire devra respecter le devis d'appel d'offres # 20150313.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue et aucune question n'a été soulevée.

2015-03-25

7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée. Il est 20h15.

Rénald Marier, maire

Madeleine Tremblay, directrice générale
et secrétaire-trésorière
